



Niort, le 26/08/2019

Évolution de l'implantation du moustique tigre dans les Deux-Sèvres

Depuis 2018, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est considéré comme présent dans les Deux-Sèvres de manière ponctuelle (détection dans les communes de Vouillé en 2017 et de Faye-sur-Ardin en 2018), mais non implanté. Le département est donc classé en niveau 0b, du plan national de lutte contre le moustique tigre ⁽¹⁾.

Le 14 août, l'implantation du moustique tigre a été confirmée dans la ville de Niort. Aucune autre implantation n'a été confirmée à ce jour au sein du département et un nouveau classement n'est pas prévu pour cette année. Il convient de formuler quelques rappels sur les gestes simples au quotidien pour limiter la prolifération des moustiques et sur les risques pour la santé.

Pourquoi et comment lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre est une espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies. Il est présent en France généralement du 1^{er} mai au 30 novembre.

Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de **lutter contre sa prolifération**. Dans ce cadre, la mobilisation de la population est primordiale. **Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.**

Un moustique agressif qui se reproduit dans nos jardins et balcons...

Le moustique tigre, également appelé *Aedes albopictus*, est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m... **le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !**

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et **les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours !**

La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

Comment lutter ? En supprimant les eaux stagnantes pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie** : ces récupérateurs représentent 50 % des gîtes dans nos jardins. Même fermés, ils peuvent abriter des larves de moustiques. Les solutions : tendre une moustiquaire au-dessus de la réserve d'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur** : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner ;**



- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins...) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Au-delà d'une nuisance, un risque de santé publique...

Le moustique tigre n'est pas, en lui-même, porteur du virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika, mais il en est un vecteur potentiel : **il présente un risque pour la population s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée**, revenant d'un pays ou d'une zone où sévissent ces maladies.

C'est pourquoi les autorités de santé restent très vigilantes à tout cas de dengue, chikungunya, ou Zika importé en métropole.

Comment lutter ? En évitant les piqûres de moustique lors de son voyage.

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !



Les voyageurs se rendant dans des zones où sévissent ces maladies (essentiellement les pays de la zone intertropicale) doivent être particulièrement vigilants à **se protéger des piqûres de moustique pendant leur séjour** pour éviter, d'une part la maladie, mais également de rentrer sur le territoire avec le virus. **En cas d'apparition de symptômes**

(fièvre d'apparition brutale, douleurs, éruption cutanée) **dans les 15 jours qui suivent leur retour, il est important que les voyageurs consultent leur médecin traitant le plus rapidement possible.**

Si, en métropole, un « cas importé » (personne revenant avec le virus) est identifié, le médecin alerte l'Agence régionale de santé (ARS) qui déclenche des mesures de protection des personnes dans le but d'éviter l'apparition de « cas autochtones » (personne malade n'ayant pas voyagé dans la zone inter tropicale contaminée par la piqure d'un moustique vecteur) et d'une épidémie.

Jusqu'à présent, aucun cas autochtone n'a été signalé en Nouvelle-Aquitaine.

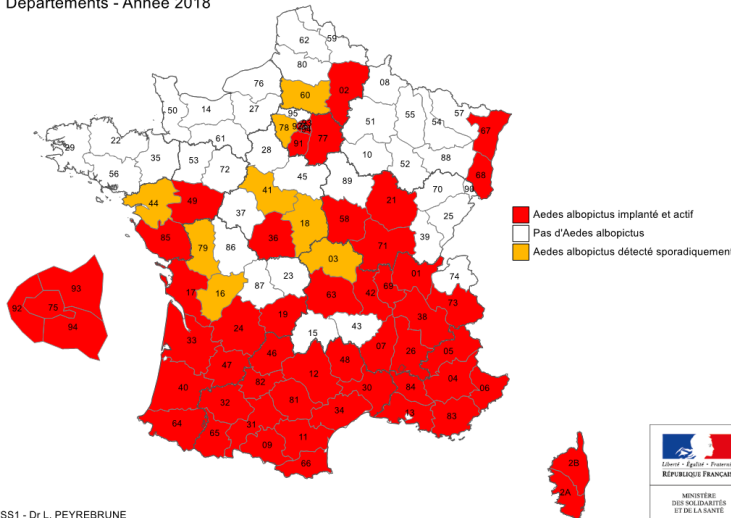
Un plan de surveillance renforcée

Des mesures de surveillance, de lutte et de protection des populations sont mises en place dans le cadre du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Les Préfectures, Agences régionales de santé et Conseils départementaux mettent en œuvre ce plan du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année, au travers d'opérations d'information/sensibilisation, d'une veille citoyenne, d'une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques) par le déploiement de pièges pondoirs et de la surveillance épidémiologique (surveillance des cas de chikungunya, de dengue et de Zika).

- ▶ **Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, participez à la veille citoyenne et signalez sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou l'appli mobile iMoustique®**

Implantation du moustique tigre en France

Niveau de classement "albopictus" des départements de France métropolitaine
Départements - Année 2018



DGS - VSS1 - Dr L. PEYREBRUNE



Depuis 2004, *Aedes albopictus*, est implanté et ne cesse de progresser en métropole. **En début d'année 2019, l'espèce est implantée dans des communes de 51 départements de France métropolitaine.**

Au cours de l'année 2018, 9 départements supplémentaires sont passés en niveau 1 : Paris, la Seine-Saint-Denis, l'Essonne, la Seine-et-Marne, la Nièvre, la Côte d'Or, le Puy-de-Dôme, la Loire et la Charente-Maritime.

51 départements sont désormais considérés colonisés début 2019

Situation épidémiologique en Nouvelle-Aquitaine (données Santé publique France du 24 juin 2019)

En 2018, entre le 1^{er} mai et le 30 novembre, en Nouvelle-Aquitaine, 16 cas de dengue ont été confirmés ou considérés probables. Tous étaient des cas importés. Aucun cas de chikungunya ou de Zika n'a été déclaré. En 2019 durant la période du 1^{er} mai au 24 juin (données donc provisoires), 18 cas importés de dengue, 2 cas de chikungunya et 1 cas de Zika ont été confirmés.

Aucun des cas de ces deux années n'était situé dans les Deux-Sèvres.

Le nombre de cas importés est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut donc varier de manière importante d'une année sur l'autre. En 2018, on observait une augmentation constante du nombre de cas de dengue à la Réunion (situation épidémique).

Chiffres clés de la situation dans les Deux-Sèvres

- 32 signalements citoyens ont été reçus depuis 2015 dans le cadre de la veille citoyenne.
- Aucun signalement de cas humains suspects ou confirmés importés n'a été reçu par la Délégation départementale des Deux-Sèvres de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.
- Un réseau de pièges pondoirs est déployé encore cette année dans les communes de Faye-sur-Ardin, Gournay-Loize, Granzay-Gript, Limalonges, Niort, Pamproux, Vouillé.
- Des poses de pièges pondoirs sont en cours (Niort, Melle) suite à un signalement citoyen. Seul un relevé positif de ce piège peut confirmer la présence du moustique.

Plus d'info...

Retrouvez plus d'informations sur les moustiques tigre (grand public, collectivités, professionnels de santé, voyageurs...) et des supports d'information à télécharger et partager sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



(1) Le plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika est activé tous les ans du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année. Les Préfectures, Agences régionales de santé et Conseils départementaux sont chargés d'opérations d'information/sensibilisation, d'une veille citoyenne, d'une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques) et de la surveillance épidémiologique (surveillance des cas de chikungunya, de dengue et de Zika). Chaque département est classé dans un niveau en fonction de l'implantation du moustique.

Niveau albopictus 0	0a absence d' <i>Aedes albopictus</i> 0b Présence contrôlée d' <i>Aedes albopictus</i> (niveau actuel des Deux-Sèvres)
Niveau albopictus 1	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif
Niveau albopictus 2	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et présence d'un cas humain autochtone confirmé de transmission vectorielle de chikungunya, dengue ou Zika
Niveau albopictus 3	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et présence d'un foyer de cas humains autochtones (définition de foyer : au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)
Niveau albopictus 4	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et présence de plusieurs foyers de cas humains autochtones (foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)
Niveau albopictus 5	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et épidémie 5a répartition diffuse de cas humains autochtones au-delà des foyers déjà individualisés 5b épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque élevé qui dépasse les capacités de surveillance épidémiologique et entomologique mises en place pour les niveaux antérieurs et nécessite une adaptation des modalités de surveillance et d'action.

Contact presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
Marie-Claude SAVOYE
Tél : 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr